

# Recensement 2012

Le recensement, Chacun de nous compte

Toute la population de la commune de Montgeard sera recensée  
entre le jeudi 19 janvier et le samedi 18 février 2012

Nous vous informons qu'un recensement de toute la population aura lieu en 2012 sur la commune de Montgeard entre le jeudi 19 janvier et le samedi 18 février 2012.

Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit notamment les crèches, les hôpitaux, les pharmacies, les logements ou les transports publics, vos élus peuvent adapter les infrastructures qui vous sont nécessaires.

En 2012, la commune de Montgeard sera recensée. Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'Insee. Et en cette nouvelle année, vous serez concerné.

Un agent recenseur, **Madame Monique SORROCHE**, viendra donc à votre domicile à partir du 19 janvier 2012. Vous pourrez la reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature de la mairie.



Elle vous remettra une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans votre logement et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur pourra également vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci seront remplis, ils devront être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin par exemple). Vous pourrez aussi les retourner à la mairie au plus tard le 18 février 2012.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation ! C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 07 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses seront confidentielles. Elles seront transmises à l'Insee et ne pourront faire l'objet d'aucun contrôle administratif et fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, vous pourrez contacter la secrétaire de la mairie et également coordonnateur de ce recensement, Mademoiselle Carole MENDEZ au 05.61.81.34.74.

Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2012, vous pouvez consulter le site internet : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Le coordonnateur et secrétaire de la mairie,

**Carole MENDEZ**

## Pool routier 2012

Pour le pool routier 2011/2012, qui est une compétence de COLAURSUD, les travaux qui devaient être engagés au dernier trimestre 2011 ont finalement été programmés au mois de mars 2012. Il s'agit essentiellement du chemin Péjon et de la finalisation du regard Place des Tilleuls. Pour la rue du Grand Fossé, en attendant les études concernant les réseaux et la consultation des gestionnaires de ces réseaux en vue de refaire entièrement cette voirie, un petit traitement superficiel sera apporté afin de combler les « nids de poule ». Ce traitement doit aussi être fait chemin de la station.



N° 8  
2011

### SOMMAIRE

#### Le mot du Maire

Par MC Garofalo

1

Inauguration de la nouvelle  
salle de classe de maternelle

Chroniques montgeardines  
Réveillon du Jour de l'An  
2012

2

Infos communales  
Œuvre de Mr Coulet

Monuments historiques  
Epouvantails 2011

3

Raticide

Défibrillateurs Nailloux

#### Recensement 2012

Le recensement, Chacun de  
nous compte

4

Pool routier 2012

## Le mot du Maire

Par Marie-Claire Garofalo

Je vous informe qu'un recensement (INSEE) de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2012 sur la commune de Montgeard. L'agent recenseur désigné est Monique SORROCHE. Afin que ce travail soit de bonne qualité, je vous demande de lui faire un bon accueil et vous remercie par avance de votre collaboration. (Voir article détaillé en dernière page)

Comme vous le savez sûrement, la commune est confrontée depuis quelques années à des demandes croissantes de concessions au cimetière communal. Face au manque de place, et comme nous l'autorisent les articles L 2223-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la reprise des tombes situées en terre commune. En effet, conformément à la loi, toute commune a la possibilité de les reprendre dans un délai minimal de 5 ans, dit « délai de rotation » pour y faire de nouvelles inhumations. Par arrêté en date du 30 septembre 2011, il a été décidé la reprise de 16 sépultures situées en terrain non concédé et qui ont plus de 20 ans. Celles-ci seront reprises par la commune à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012. Cet arrêté a fait l'objet d'un affichage à la mairie, aux portes du cimetière ainsi que sur chaque tombe. Si votre famille est concernée, vous voudrez bien contacter le secrétariat de la mairie le plus rapidement possible.

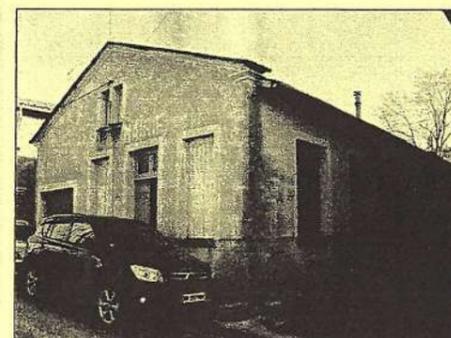
D'autre part, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'acquérir le terrain mitoyen au cimetière pour procéder à l'agrandissement de celui-ci. Ce projet permettra de faire face au manque de place dans les années à venir. La promesse de vente a d'ores et déjà été signée et l'acte définitif sera établi d'ici la fin janvier 2012.

Pour terminer, un mot sur notre nouvelle classe de maternelle qui a ouvert ses portes le 5 septembre 2011. Je profite de ce numéro pour vous inviter à venir nombreux à l'inauguration de cette classe le 2 décembre 2011 à 18 heures.

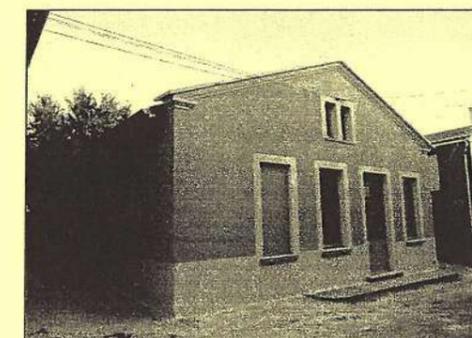
La commune a également prévu l'acquisition d'une remise qui se trouve en face de la nouvelle salle de classe de maternelle. Cet achat se trouve dans la continuité d'un projet d'agrandissement de notre école.

Le Conseil Municipal et moi-même comptons sur votre présence le 2 décembre à 18 h.

Avant



Après



### Mairie de Montgeard



Rue de la Bastide  
31560 MONTGEARD  
Tél / fax 05.61.81.34.74

#### HORAIRES

LUNDI, MERCREDI, JEUDI

DE 10H À 12H

MARDI, VENDREDI

DE 15H30 À 18H30

**Marie-Claire GAROFALO, maire de la commune,**

Marie-Laurence GOUZENNES, maire-adjoint chargée des travaux,

et les membres du Conseil Municipal

ont le plaisir de vous inviter, à l'inauguration de la nouvelle salle de classe de maternelle

de l'école publique Guy Guiard, qui aura lieu le :

**Vendredi 2 décembre 2011 à 18 heures**

*En présence de*

Michèle GARRIGUES

&

Georges MERIC

Vice-présidente du Conseil Régional Midi-Pyrénées

Conseiller Général du canton de Nailloux

Maire de Belberaud

Président du Syndicat Mixte du Scot Pays Lauragais

**Rendez-vous à la halle, rue de la Bastide à Montgeard**

## Chroniques Montgeardines

### Réveillon du Jour de l'An 2012 à Montgeard

#### MENU :

Adulte :

40 €

Enfant (6 à 14 ans):

15 €

Gratuit pour les - de 6 ans.

L'Amicale Culturelle de Montgeard aidée de ses bénévoles, organise cette année encore la Saint Sylvestre. Le repas à 20 h 30 sera suivi d'une soirée dansante à 00 h 30 ouverte et gratuite à tous les Montgeardins.

Venez nombreux nous rejoindre sous la halle !

Le nombre de places au repas étant limité à 120, inscrivez-vous rapidement soit auprès de André Roou, Jean Dejean ou au secrétariat de la mairie, dans les plus brefs délais.



## Infos communales

### Œuvre de Monsieur Daniel COULET

Depuis le mois de mai dernier, l'église de Montgeard accueille l'œuvre de Monsieur Daniel COULET, peintre, sculpteur et statuaire, installé dans le Lauragais :

**Le Retable pour la Basilique Saint Kastor à Coblence.**

Cette œuvre monumentale est assez exceptionnelle et nous vous invitons à faire connaître sa présence à Montgeard aux personnes de votre entourage.



## Monuments Historiques

Dans le cadre de la réalisation d'un inventaire des objets mobiliers des églises du canton de Nailloux effectué en 2010, Madame Nicole ANDRIEU-HAUTREUX, Conservateur des Antiquités et objets d'art de la Haute-Garonne, a procédé à la visite de notre église. Suite à cette venue et sur sa proposition, le **Tableau de la Flagellation** du XVIIe siècle a été inscrit sur la liste des objets mobiliers inscrits au titre des Monuments Historiques par arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2011.

Ce tableau intègre donc la liste des objets déjà protégés sur la commune :

Un bénitier en marbre

Deux bas-reliefs en albâtre du XVe siècle décorant les seconde et quatrième chapelles latérales sud :

Le couronnement de la Vierge, Sainte Catherine

Vase d'étain époque Louis XIV, situé auparavant dans la sacristie, disparu depuis les années 1950

Toile peinte du Vœu de Louis XIII et institution du Rosaire, 1644

Deux panneaux d'albâtre de la fin du XIVe siècle : L'Assomption et la Trinité



## Distribution de raticide

Co.Laur.Sud met à la disposition des habitants du territoire, en cas d'urgence, des produits de dératisation. Ce service est gratuit, il suffit de se présenter en mairie pour recevoir un lot de produits.

## Défibrillateurs cardiaques



Nous vous informons que la Mairie de Nailloux s'est équipée de 3 défibrillateurs cardiaques (DAE).

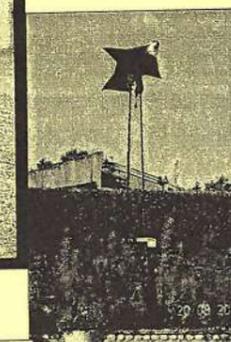
Le plus proche est situé au **gymnase du collège.**

Il y en a aussi un sur le **parking de La Poste** et un à la **Maison des Associations.**

## Epouvantails 2011

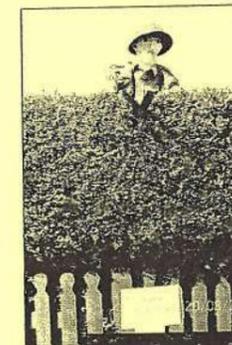


N°1 Le Loup-garou de Camille MASSICOT



N°2 Le drôle d'oiseau de Paul

RUFFAT



N°3 Le taille-haie de Bastien BONHOURE



N°4

Epouvantail à 3 têtes de Mr et Mme LEFEVRE



N°5 Mr Bambou de la famille THAON